

Une autre grande tâche qui attend la Conférence est celle de concilier les divergences d'intérêts, potentiellement graves, qui existent entre les Etats. D'une part, il y a les grandes puissances maritimes qui ont une puissante marine marchande ou d'importantes flottes de pêche hauturière ou une marine de guerre chargée de protéger des intérêts stratégiques globaux qui exigent toutes une grande mobilité; le maintien d'une zone aussi étendue que possible soumise à aucune restriction sert évidemment le mieux les intérêts de ces Etats. D'autre part, il y a les nations riveraines qui, en cette époque de dépendance à l'égard des sources d'aliments et de matières premières, ont tout intérêt à avoir accès aux ressources vivantes et non renouvelables qui se trouvent dans les eaux adjacentes à leurs côtes. La Conférence devra établir un plus juste équilibre entre ces deux groupes d'intérêts en conflit et en conséquence devra faire en sorte que la nécessaire liberté de la haute mer s'accompagne d'une reconnaissance des intérêts des Etats riverains.

Ainsi les objectifs généraux de la Conférence vont beaucoup plus loin que l'apport de solutions à des questions déterminées: ils comportent une restructuration foncière du régime juridique qui a régi jusqu'à présent les activités de l'homme relativement à l'espace océanique. Il y a eu jusqu'ici une distinction très nette entre la souveraineté de l'Etat sur son territoire continental et une étroite mer territoriale d'une part et, d'autre part, la liberté totale de la haute mer. La Conférence marquera peut-être un point tournant par rapport à ce régime traditionnel, en établissant des formes mitigées de juridiction qui chercheraient à concilier les intérêts des divers Etats avec ceux de l'ensemble de la communauté internationale d'une manière plus fonctionnelle.

Intérêts canadiens

La prochaine Conférence sur le droit de la mer traitera de divers domaines qui sont d'une importance vitale pour les canadiens.

Le Canada a l'un des littoraux les plus longs du monde et il est indispensable que son milieu marin soit protégé comme il convient, de la contamination. Il y a un certain nombre de zones qui sont particulièrement délicates du point de vue de leur écologie en raison de leurs conditions climatiques sévères ou de la nature des ressources marines qu'on y trouve. C'est le cas de l'Arctique, du